

## **Projet NICE : réponse au courrier direction du 29 octobre**

3 novembre 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier du 29 octobre qui a retenu toute notre attention. Nous tenons à vous rappeler que les élus sont consultés sur le programme NICE d'informatique unique des Caisses Régionales du Crédit Agricole et qu'ils entendent avoir une vision suffisamment exhaustive de ce vaste programme, qui est un enjeu majeur du Crédit Agricole afin de rendre un avis motivé. C'est en ce sens que nous vous avons fait part de nos préoccupations par un courrier du 26 octobre.

### **Réponse à vos indications sur le périmètre du dossier d'organisation détaillée**

Vous affirmez avoir fourni des informations de qualité sur un périmètre limité aux futurs GIE CA Technologies et CA Services. Sur la qualité des informations fournies, nous notons que Secafi ne partage pas cette appréciation. Sur le périmètre, nous différons sur un point capital : le périmètre est bien celui des futurs GIE CA Technologies et CA Services, mais, là où vous entendez restreindre ce périmètre à une simple dimension sociale, nous entendons l'étendre à un périmètre de responsabilités et d'engagements dans le fonctionnement de la future informatique des Caisses de Crédit Agricole. Nous notons d'ailleurs que vous mentionnez aussi le périmètre des activités, ce qui va dans le sens de notre demande.

Nous attendons davantage que la description de simples interactions entre les entités. Nous pouvons admettre une présentation des futurs principes d'interactions avec certaines entités extérieures à l'informatique (FNCA, CASA, etc.). En revanche, un éclairage très détaillé des interactions entre les entités internes à l'informatique unique est absolument nécessaire (MOA Métiers, MOAC, MOE, IP), car celles-ci sont les acteurs majeurs de l'informatique cible. Nous ne pouvons pas imaginer, qu'arrivé à cette étape de consultation sur le dossier globalisé, lesdites entités ne soient pas clairement définies, avec leurs futures responsabilités, engagements et leurs activités. Les présentations doivent aussi comprendre les aspects financiers car, si les MOA Métiers dépendent hiérarchiquement des Caisses Régionales, ces dernières doivent facturer ces services au GIE CAS et ce dernier aura soin de gérer ces flux et de refacturer à la communauté. Ces éléments font notoirement défaut dans le dossier globalisé. En conclusion, nous attendons une présentation détaillée portant sur un périmètre reposant sur les 3 concepts de bon sens que vous avez énumérés dans votre courrier : Responsabilités, Engagements et Activités.

## Réponse à vos indications sur la trajectoire organisationnelle

- Nous avons noté que des changements d'organisations interviendront par étape, dès qu'il y aura convergence entre 3 notions que vous nous avez énumérées : Activités, Management et Affectations. Nous attendons donc une information précise sur ce point (organisations transitoires, plans de charge des projets, calendrier de prise de postes, modalités de sortie d'IBM, calendrier d'extinction des sites non retenus,...).

Les 2 premières notions dépendent entièrement de vous (c'est votre choix d'organisation et de management), mais le processus d'affectation, qui doit apporter une solution à chaque salarié, dépendra directement de la possibilité d'atteinte de l'organisation cible à partir de l'organisation source. Cela place le résultat du processus d'affectation au centre du projet, il est notre préoccupation majeure, puisque c'est le volet humain du projet.

Ceci nous amène au 3<sup>ème</sup> volet de votre réponse

## Réponse à vos indications sur le processus d'affectation

Nous avons noté vos premières indications sur la réception des vœux. Il reste encore beaucoup d'étapes à venir avant de pouvoir tirer des conclusions sur ce processus.

A ce stade, nous ne pouvons qu'attendre les informations correspondant à notre demande. Nous notons votre affirmation selon laquelle les pré-propositions d'affectation seront soumises à l'accord des salariés. D'après votre planning, les salariés auront eu une proposition et l'auront acceptée ou refusée dans l'outil. Ils n'auront pas retourné leur avenant au contrat de travail, mais leur position sera connue et vous serez donc en mesure de nous présenter les futures affectations reposant sur les acceptations via l'outil.

Au moment du rendu d'avis, si le taux d'acceptation est significatif (proche de 100%) pour cette première vague, et si les possibilités de reclassement caisse par caisse leur ont été préalablement communiquées, les élus pourront alors apprécier ce point clé du programme NICE.

## Réponse à vos indications sur les conditions de travail des personnels concernés (MOA et MOE) et l'introduction aux nouvelles technologies

Nous notons votre réponse positive sur le principe, ce qui va dans le sens des prérogatives des élus, mais notre demande portait sur les modalités pratiques de l'association des élus concernés par le processus, pas seulement les grands principes trop théoriques que vous aviez déjà actés par ailleurs.

Des Comités d'Entreprise vont se tenir dans les jours qui viennent et nous vous demandons de décliner ces aspects pratiques devant les élus des Comités d'Entreprise.

Cordialement.